

## **Projet de budget 2024 de l'État de Genève (PB2024)**

L'Assemblée des délégué-es du Cartel, réunie le 23 novembre 2023, a pris connaissance des coupes opérées dans le PB2024 en sortie des travaux de la commission des finances, et prend position comme suit :

Considérant :

1. Que le Conseil d'Etat et la commission des finances ont refusé d'entrer en discussion avec les représentant-es du Cartel sur ce PB2024 ;
2. Que le PB2024 amendé par le Conseil d'Etat reste un projet largement en dessous des besoins en postes et avec une indexation de 1% nettement insuffisante en regard du rattrapage nécessaire des années précédentes (2,56%) et de la non-considération de la hausse des primes d'assurance maladie dans l'indice des prix à la consommation ;
3. **Que les coupes importantes** de postes et de subventions votées par une majorité de partis du centre et de droite, ainsi que le refus d'améliorer l'indexation **péjore gravement les prestations dues à la population genevoise et le pouvoir d'achat des employé-es** (perte annuelle de **20%** d'un salaire mensuel) ; qu'il est à considérer que **cette perte péjore les rentes futures** ;
4. Que les excédents des comptes 2021 et 2022 de l'Etat de Genève s'élevaient à 1,5 milliards alors que les projets de budget étaient déficitaires (**sous-estimation systématique des revenus** justifiant des mesures d'économie sur le dos de la fonction publique) ;
5. **Que les moyens accordés au secteur subventionné ne permettent pas de suivre l'évolution des coûts dus à l'inflation, au respect des lois et à l'augmentation des besoins.**
6. Qu'avec les mesures structurelles annoncées par le Conseil d'Etat, les projets de loi affaiblissant la fonction publique et les baisses d'impôts promises par les partis de droite, **d'autres attaques contre les prestations publiques se préparent.**

***L'Assemblée des délégué-es du Cartel intersyndical, en colère :***

- ⇒ **Demande a minima le maintien des 356 postes et des subventions inscrites au PB2024 par le Conseil d'Etat ;**
- ⇒ **Exige une indexation des salaires et des rentes de 5% ainsi que des moyens adéquats à l'évolution des coûts et des besoins pour l'entier du secteur subventionné ;**
- ⇒ **Décide de poursuivre la mobilisation par une grève d'une demi-journée avec une Assemblée du Personnel et une manifestation le mardi 5 décembre, ainsi qu'un rassemblement le 14 décembre à 18h30 aux canons ;**
- ⇒ **Appelle la population à se joindre à ces mobilisations afin de défendre les prestations de son service public ;**
- ⇒ **Mandate les instances du Cartel pour organiser les modalités de ces mobilisations.**

***Prise de position adoptée à l'unanimité***